



**Monsieur Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 17 juin 2020



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre du Tourisme, à Monsieur le Ministre de l'Aménagement du territoire et à Madame le Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la zone de récréation de proximité de la Haute-Sûre.

Le 30 mai 2020, les plages du lac de la Haute-Sûre ont de nouveau été rendues accessibles au public. Durant les deux dernières semaines et pendant la période estivale en général, le lac de la Haute-Sûre est fréquenté par des milliers de visiteurs avec pour conséquence un dépassement des infrastructures existantes et des moyens de gestion des communes. Ceci est d'autant plus vrai que le gouvernement encourage les résidents et les habitants de la Grande Région à découvrir cet été la richesse naturelle et culturelle du Luxembourg via la campagne "Vakanz doheem". De plus cette affluence massive de personnes dans le Parc Naturel de la Haute-Sûre impacte négativement l'environnement (dégâts à la végétation, ordures abandonnées sur les plages etc.) et la qualité de vie des riverains (bruits, trafic, problèmes de stationnement des voitures, vandalisme dans les villages, etc.).

Actuellement l'entretien des plages et des berges, tant au niveau du ramassage des déchets qu'au niveau des installations sanitaires est assuré par les communes riveraines du lac de la Haute-Sûre qui bénéficient d'aides financières de la part de l'Etat pour effectuer ces travaux d'entretien. Or la répartition des compétences et l'attribution des responsabilités en ce qui concerne entre autres l'entretien, la sécurité, la gestion touristique et sanitaire du lac au niveau des différents instances étatiques (Etat, Administration de la Gestion de l'Eau, services des Ponts et Chaussées) et des communes ne sont pas clairement définies, ce qui mène régulièrement à des situations difficiles, spécialement en temps de crise (Covid19, cyanobactéries, etc.).

J'aimerais dès lors aborder les points suivants dans le cadre de cette question élargie :

- clarification de la répartition des missions, compétences et responsabilités des différentes autorités impliquées dans la gestion du lac de la Haute-Sûre et de ses alentours
- mise en place d'une structure coordinatrice pour la gestion de cette zone de récréation de proximité

- manque d'infrastructures touristiques notamment au niveau des infrastructures sanitaires
- entretien des plages et des berges
- travaux d'entretien autour du Lac de la Haute-Sûre
- gestion des flux de visiteurs et du trafic respectivement du stationnement des voitures
- surveillance et sécurité

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish.

**Marco Schank**

**Député**



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 18 juin 2020

Objet : Question élargie n° 45 du 17.06.2020 de Monsieur le Député Marco Schank - Zone de  
récréation de proximité de la Haute-Sûre

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint  
une question élargie adressée à Monsieur le Ministre du Tourisme, Madame la Ministre de  
l'Environnement, du Climat et du Développement durable et à Monsieur le Ministre de l'Aménagement  
du Territoire.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés